

RCS : VIENNE Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00737 Numéro SIREN : 839 734 993 Nom ou dénomination : SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2023 sous le numéro de dépôt B2023/000155

Copie conforme à l'original
E. Felth

155

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033A - 2022

Néant ☐

Désignation de l'entreprise		SOREDIAG	
Adresse de l'entreprise		28 Rue de la République 38110 LA TOUR DU PIN	
Numéro SIRET*		83973499300034	
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12	
Durée de l'exercice précédent*		12	

		Exercice N clos le 30/09/2022		
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	
		Net 3		
ACTIF	ACTIF IMMOBILISÉ			
	Immobilitisations incorporelles	010	012	
	Fonds commercial*	014	016	
	Autres*	10000	10000	
	Immobilitisations corporelles*	028	030	
	Immobilitisations financières* (1)	040	042	
	Total I (5)	044	048	
		41452	9215	
			32238	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS			
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
	Marchandises*	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	068	070	
	Clients et comptes rattachés*	2783	2783	
	Autres* (3)	072	074	
		696	696	
	Valeurs mobilières de placement	080	082	
	Disponibilités	084	086	
	24241	24241		
	Charges constatées d'avance*	092	094	
	Total II	096	098	
		27720	27720	
	Total général (I + II)	110	112	
		69172	9215	
			59957	
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1000	
	Écarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)	131		
	Report à nouveau	134	6035	
	Résultat de l'exercice	136	14695	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	21730	
	Provisions pour risques et charges	Total II	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	7801	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	8966	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	20000	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	38227	
	Total général (I + II + III)	180	59957	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations	22238

copie conforme à l'original.

N° 2033B - 2022

Néant ☐

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SOREDIAG		Exercice N clos le	
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		30/09/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	
	Production vendue {	Biens	dont export et livraisons	215		214	
	Services *	Intracommunautaires	217		218	90973	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	90974
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	65719	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *)	243			244	1950	
	Rémunérations du personnel *				250	6919	
	Charges sociales (cf. annexe 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	18
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						284	74606
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	16368	
Produits financiers (III) 280							
Charges financières (IV) 294						212	
Produits exceptionnels (V) 290							
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
						306	1460
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + V) - Charges (II + IV + VI + VII)					310	14696	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	14696	314	
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)			324	1460		
	Divers* dont intérêts excédentaires des opco-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC *	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de l'option			(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	991					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit						346
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies)						655
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)						643
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)						645
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)						647
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)						648
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641
	Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990
	Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356
	Déficits antérieurs reportables * 6424 dont imputés sur le résultat :						360 6424
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370 9732 372

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

copie certifiée à l'original

N° 2033C - 2022

Néant ☐

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

③

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SOREDIAG				
I IMMOBILISATIONS								
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			
					Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406			
	Autres	410	10000 412	414	416 10000			
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426			
	Constructions	430	432	434	436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	9215 442	22237 444	446 31452			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452	454	456			
	Matériel de transport	460	462	464	466			
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476			
Immobilisations financières		480	482	484	486			
TOTAL		490	19215 492	22237 494	496 41452			
II AMORTISSEMENTS								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif à la fin de l'exercice et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Fonds commercial		495	497	498	499			
Autres immobilisations incorporelles		500	502	504	506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516			
	Constructions	520	522	524	526			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530	9215 532	534	536 9215			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546			
	Matériel de transport	550	552	554	556			
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566			
TOTAL		570	9215 572	574	576 9215			
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5		
		6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
Total	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (*)		579	Régularisations	590	583	584	595	
TOTAL				596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cette copie est à l'usage de l'exploitant

N° 2033D - 2022

Néant ☐

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SOREDIAG			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et en cours	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683	1 Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Immobilisations incorporelles	700	705	2		
Terrains	710	715	3		
Constructions	720	725	4		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	5		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	6		
Matériel de transport	750	755	7		
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780		
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	6424			
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)	982 bis				
Nombre d'opérations sur l'exercice (1)	982 Ter				
Déficits imputés	983	6424			
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives (Modèle 0) de l'art. 154 bis du CGI)		325	381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326	380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374 18195	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 17854	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

gite confiné à l'appel

N2033F - 2022

Néant ☐

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10% du capital de la société)

EXERCICE CLOS LE : 2022-09-30

N° SIRET : 83973499300034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG

ADRESSE (voie) : 28 Rue de la République

CODE POSTAL : 38110

VILLE : LA TOUR DU PIN

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	0
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	1000

I CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

II CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Nom patronymique : FELTIN

Prénom(s) : EMMANUEL JEAN PIERRE CHARLES

Nom marital :

% de détention : 100

Nb de parts ou actions : 1000

Naissance

Date : 1971-06-24

N° Département : 85000

Commune : LA ROCHE SUR YON

Pays : FR

Adresse : 3 Bis Rue Vincel
38110 LA TOUR DU PIN

Pays : FR

Copie conforme à l'original.

N2033G - 2022

Néant ☒

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupement de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

EXERCICE CLOS LE : 2022-09-30

N° SIRET : 83973499300034

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : SOREDIAG

ADRESSE (voie) : 28 Rue de la République

CODE POSTAL : 38110

VILLE : LA TOUR DU PIN

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

0

Ce 12 copie de l'original

N° 2065 - 2022

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

Formulaire à déposer
en double exemplaire

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Finistre à date du service

Exercice ouvert le	01/10/2021	et clos le	30/09/2022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SOREDIAG		28 Rue de la République	
SIRET	83973499300034	38110	LA TOUR DU PIN
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
28 Rue de la République		71 rue d'Italie	
38110 LA TOUR DU PIN		38110 LA TOUR DU PIN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	9732	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %	

3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DACA (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI

Si oui, indication du logiciel utilisé MACOMPTA.FR - www.macompta.fr

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:

Nom et adresse du conseil:

OGA/OMGA

Visueur conventionné

(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

Examen de conformité fiscale (ECF) : ☐

prestataire :

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné :

Copie conforme à l'original
CS

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS										
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles								f			
visées en (a), (b), (c) et								g			
(d) ci-dessus (3)								h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)			
I	RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI); * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et société de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants (1)		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. (2)		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué (3)		Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits (4)		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement Indemnités forfaitaires (5)		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 Remboursements Indemnités forfaitaires (7)	
J	DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION										
RÉMUNÉRATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			0%	15%	19%	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice						
					MVLT réalisée au cours de l'exercice						
					MVLT restant à reporter						
L	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2022

Je soussigné,

Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de gérant de la société SOREDIAG et aux fins d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 par l'associé unique,

Ai établi le présent rapport de gestion sur les opérations et sur les comptes de l'exercice écoulé.

Tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à la disposition de l'associé unique dans les délais impartis.

Les comptes qui lui sont soumis ont été établis conformément aux principes définis par le Code de commerce et la législation en vigueur.

Une note placée en tête de l'annexe contient diverses informations de nature à en faciliter la compréhension et l'analyse.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

I. Chiffres clés

Les principaux chiffres clés du compte de résultat et du bilan écoulé sont les suivants :

RESULTAT DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2020 (12 mois)
Chiffre d'affaires HT	90 973 €	71 919 €	55 140 €
Résultat d'exploitation	16 366 €	5 536 €	424 €
Résultat financier	(-) 212 €	(-) 132 €	(-) €
Résultat courant avant impôts	16 155 €	5 404 €	424 €
Résultat exceptionnel			
Résultat net	14 695 €	5 404 €	424 €

SITUATION DE LA SOCIETE	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2021 (12 mois)	Exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2020 (12 mois)
Total actif	59 957 €	64 994 €	46 566 €
Total endettement	38 227 €	57 958 €	44 934 €
Total provisions pour risques et charges			
Capitaux propres	21 730 €	7 035 €	1 632 €
Dont résultat net	14 695 €	5 404 €	424 €

[illegible]

1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 26

0-8-607907 2

J. Polym. Sci. Part A: Polym. Chem. **17**, 1069-1080 (1979)

DATE	DESCRIPTION	AMOUNT	BALANCE
1947	...	...	...
1948	...	...	...
1949	...	...	...
1950	...	...	...
1951	...	...	...
1952	...	...	...
1953	...	...	...
1954	...	...	...
1955	...	...	...
1956	...	...	...
1957	...	...	...
1958	...	...	...
1959	...	...	...
1960	...	...	...
1961	...	...	...
1962	...	...	...
1963	...	...	...
1964	...	...	...
1965	...	...	...
1966	...	...	...
1967	...	...	...
1968	...	...	...
1969	...	...	...
1970	...	...	...
1971	...	...	...
1972	...	...	...
1973	...	...	...
1974	...	...	...
1975	...	...	...
1976	...	...	...
1977	...	...	...
1978	...	...	...
1979	...	...	...
1980	...	...	...
1981	...	...	...
1982	...	...	...
1983	...	...	...
1984	...	...	...
1985	...	...	...
1986	...	...	...
1987	...	...	...
1988	...	...	...
1989	...	...	...
1990	...	...	...
1991	...	...	...
1992	...	...	...
1993	...	...	...
1994	...	...	...
1995	...	...	...
1996	...	...	...
1997	...	...	...
1998	...	...	...
1999	...	...	...
2000	...	...	...
2001	...	...	...
2002	...	...	...
2003	...	...	...
2004	...	...	...
2005	...	...	...
2006	...	...	...
2007	...	...	...
2008	...	...	...
2009	...	...	...
2010	...	...	...
2011	...	...	...
2012	...	...	...
2013	...	...	...
2014	...	...	...
2015	...	...	...
2016	...	...	...
2017	...	...	...
2018	...	...	...
2019	...	...	...
2020	...	...	...
2021	...	...	...
2022	...	...	...
2023	...	...	...
2024	...	...	...
2025	...	...	...
2026	...	...	...
2027	...	...	...
2028	...	...	...
2029	...	...	...
2030	...	...	...
2031	...	...	...
2032	...	...	...
2033	...	...	...
2034	...	...	...
2035	...	...	...
2036	...	...	...
2037	...	...	...
2038	...	...	...
2039	...	...	...
2040	...	...	...
2041	...	...	...
2042	...	...	...
2043	...	...	...
2044	...	...	...
2045	...	...	...
2046	...	...	...
2047	...	...	...
2048	...	...	...
2049	...	...	...
2050	...	...	...
2051	...	...	...
2052	...	...	...
2053	...	...	...
2054	...	...	...
2055	...	...	...
2056	...	...	...
2057	...	...	...
2058	...	...	...
2059	...	...	...
2060	...	...	...
2061	...	...	...
2062	...		

[illegible]

II. Commentaire de l'activité

A titre liminaire, il est rappelé que la société SOREDIAG n'a commencé son activité à partir de mars 2019.

S'agissant des chiffres clefs, l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 fait ressortir un chiffre d'affaires s'établissant à 91 K€ sur 12 mois d'activité post confinement Covid.

Après comptabilisation de charges d'exploitation d'un montant de 75 K€ l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 enregistre un résultat d'exploitation positif d'un montant de (+) 16 366€ euros.

Au vu du résultat financier d'un montant de - 212 € et du résultat exceptionnel d'un montant de 0 €, et du calcul d'impôt sur les sociétés après affectation des déficits antérieurs de 1 460€, l'exercice se solde par un bénéfice net de (+) 14 695 euros.

Sur le plan de la structure du bilan de la société, on notera :

- un emprunt Covid et dettes auprès des établissements de crédits de 7 801 €;
- que les capitaux propres de la société s'établissent à 21 730 €;
- que l'actif circulant s'élève au 30 SEPTEMBRE 2022 à 27 720 € pour un total de dettes de 38 227 €.

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement particulier n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.
L'exercice en cours devrait se situer dans la continuité de l'exercice précédent.

AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 d'un montant de (+) 14 695 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ».

Il est ici rappelé, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes depuis la constitution de la société.

ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des amortissements non admis dans les charges déductibles du résultat fiscal.

Nous pensons qu'après avoir entendu lecture du présent rapport, l'associé unique voudra bien approuver les comptes et le bilan de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2022 tels qu'ils lui sont présentés et donner quitus à la gérance de sa gestion.

La Gérance



SOCIÉTÉ RÉGIONALE DE DIAGNOSTICS

839 734 993 R.C.S. VIENNE

PROCES-VERBAL des DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 19 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Et le dix-neuf novembre, à quatorze heures trente,

Au siège de la société **"SOREDIA"** à LA TOUR DU PIN (38110) – 28 Rue de la République,

Est présent Monsieur Emmanuel FELTIN, agissant en qualité de :

- associé unique de la société **"SOREDIA"**, propriétaire des 100 parts composant le capital,

- gérant de la société **"SOREDIA"**,

A pris les décisions suivantes relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022 et quitus à la gérance,

- Affectation du résultat,

- Examen des conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2022, approuve les comptes annuels de cet exercice tels qu'ils lui sont présentés, faisant apparaître un bénéfice de (+) 14 695 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts. En conséquence, l'associé unique donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique, sur la proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2022 d'un montant de (+) 14 695 euros sur le compte « REPORT A NOUVEAU ». En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'associé unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L. 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce qui précède, il a dressé le présent procès-verbal.



UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE
BUREAU OF PLANT INDUSTRY

REPORT OF THE
COMMISSIONER OF PLANT INDUSTRY
FOR THE YEAR 1907

WASHINGTON, D. C.

1908

PRINTED BY THE GOVERNMENT PRINTING OFFICE

1908

THE COMMISSIONER OF PLANT INDUSTRY
BUREAU OF PLANT INDUSTRY
WASHINGTON, D. C.

REPORT OF THE
COMMISSIONER OF PLANT INDUSTRY
FOR THE YEAR 1907

WASHINGTON, D. C.

1908

1908

UNITED STATES DEPARTMENT OF AGRICULTURE
BUREAU OF PLANT INDUSTRY